



Centre Pilotage Ulm Grenoble Isère

Procédure sûreté Zone Nord Aéroport Grenoble Isère.

Accès zone nord pour les passagers et accompagnants.

1 : Remplir le registre de passage, notez votre numéro de votre pièce identité et signez le registre.

2 : Un badge d'accès vous sera remis, vous devez le porter durant tous vos déplacements dans l'aéroport.

3 : Vous n'êtes pas autorisé à vous déplacer seul sur la plateforme.

** En cas de non-respect des consignes, la Gendarmerie des transports aérien peut vous verbaliser.

Accès zone nord pour les stagiaires pilotes et pilotes.

1 : Vous devez être inscrits sur le planning des vols ou vous inscrire sur le registre de passage.

2 : Durant vos déplacements sur l'aéroport vous devez avoir votre pièces identité pour les stagiaires pilotes ou porter un badge Volitude.

Pour les pilotes déjà breveté vous devez avoir votre brevet de pilote avec vous ou porter un badge Volitude.

3 : Si vous avez un passager ou des accompagnants avec vous, chaque personne entrant par le portail d'accès Volitude devra remplir le registre de passage et porter un badge Volitude.

Vous êtes responsable des personnes entrant avec vous dans l'aéroport, aucun déplacement des personnes sans être accompagné par le pilote n'est autorisé.

** En cas de non-respect des consignes, la Gendarmerie des transports aérien peut vous verbaliser.